

Rapport sur l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial

2011

Sommaire

ORGANISATION.....	3
1.1 Equipe Corporate Governance	3
1.2 Périmètres de vote	3
1.3 Fonds votants	3
1.4 Politique de vote	3
EXERCICE DES DROITS DE VOTE.....	4
2.1 Analyse globale des votes	4
2.2 Evolution 2010 – 2011	5
2.3 Structure des conseils.....	6
2.4 Rémunérations.....	7
2.5 Opérations sur capital	8
2.6 Résolutions d'actionnaires	9
DIALOGUE ACTIONNARIAL	10
3.1 Système d'alerte pré-assemblée et dialogue actionnarial.....	10
3.2 Autres aspects du dialogue actionnarial	12
RAPPORTS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 314-101 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF.....	13
4.1 AMUNDI.....	13
4.2 ETG	14
4.3 S2G.....	15

1.1 Equipe Corporate Governance

La fonction de vote aux assemblées générales, centralisée au sein de l'équipe Corporate Governance, prend en charge, pour le compte d'Amundi, S2G et ETG, les dossiers de vote et analyse les résolutions après échanges avec gérants, analystes financiers, extra financiers et, le cas échéant, les émetteurs. Pour certains dossiers et certaines résolutions, l'équipe Corporate Governance organise et convoque un comité de vote. Le détail de cette organisation est précisé dans le document spécifique « Politique de vote ».

1.2 Périmètres de vote

1.2.1 Périmètre de vote français

Nous votons l'intégralité des titres français détenus par l'ensemble des fonds votants. Le périmètre n'a pas été modifié cette année.

1.2.2 Périmètre de vote international

Le périmètre de vote n'a pas changé au cours de cette année. A l'instar de 2010, dans le cadre de la généralisation de notre démarche d'investisseur responsable, il a été décidé d'harmoniser nos règles de vote pour tous les fonds, ISR ou non-ISR. Dans un souci d'efficacité de notre vote, il a été décidé de fixer le périmètre international à l'ensemble des entreprises où notre vote représente au minimum 0,05% du capital tout en laissant la possibilité de voter dans les assemblées qui nous paraissent importantes même si l'investissement n'atteint pas ce plancher. Par ailleurs, certains mandats, notamment à la demande des clients, peuvent aller au-delà de ce périmètre et votent pour l'intégralité des lignes en portefeuille.

Le périmètre de vote international 2011 comprend environ 1500 sociétés ; il reste stable par rapport à 2010.

1.3 Fonds votants

Le périmètre des fonds votants 2011 reste sensiblement le même par rapport à 2010, avec près de 400 fonds. Les fonds luxembourgeois de S2G (SGAM funds) ont été intégrés au vote au cours du mois de février de cette année.

1.4 Politique de vote

La politique de vote d'Amundi mise en œuvre depuis 1996, est révisée chaque année.

Principales révisions de la politique de vote en 2011

- Renforcement des critères d'indépendance notamment pour les sociétés où les fonctions de contrôle et de direction ne sont pas dissociées.
- Flexibilité de certains critères afin de prendre en compte les meilleures pratiques locales de gouvernance.
- Augmentation du périmètre de dialogue à un groupe d'environ 150 sociétés européennes.

Cette activité répond aux règles de bonne conduite applicables aux sociétés de gestion de portefeuille édictées par l'AMF depuis la loi de sécurité financière de 2003 mais aussi aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont AMUNDI est signataire.

Les assemblées votées se répartissent de la façon suivante entre les trois sociétés de gestion. La somme des assemblées votées par chaque société est supérieure au résultat global en raison des assemblées de sociétés détenues simultanément par l'ensemble des sociétés de gestion ou par deux d'entre elles.

AMUNDI	ETG	S2G	Global
1671	630	687	2195

2.1 Analyse globale des votes

Pour 2011, l'équipe Corporate Governance a voté dans 2195 assemblées réparties sur tous les continents.

Répartition géographique		
	2011	2010
Europe	45%	45%
<i>dont France</i>	12%	13%
<i>dont U.K.</i>	7%	7%
Amérique du Nord	24%	26%
<i>dont USA</i>	17%	20%
Asie	19%	20%
<i>dont Japon</i>	4%	9%
Amérique du Sud	9%	6%
Afrique	2%	1%
Océanie	1%	2%

1542 de ces assemblées ont fait l'objet d'au moins un vote négatif, soit 70%

➔ **En France**, 79% des 259 assemblées suivies ont fait l'objet d'au moins un vote négatif.

➔ **A l'International**, 69% des 1936 assemblées suivies ont fait l'objet d'au moins un vote négatif.

L'équipe Corporate Governance a analysé **25143 résolutions**, au titre des principes de sa politique de vote. Elle s'est opposée aux recommandations de vote de la direction de l'entreprise pour **16% d'entre elles**. Ces votes d'opposition se classent en quatre thématiques principales :

- Structure des conseils : 31%
- Rémunérations : 28%
- Opérations sur capital : 25%
- Résolutions d'actionnaires : 6%

2.2 Evolution 2010 – 2011

Statistiques de vote		
	2011	2010
Assemblées votées	2195	2343
France	259	311
International	1936	2032
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	70%	67%
France	79%	87%
International	69%	64%
Résolutions votées	25143	25983
Vote d'opposition/résolutions	16%	16%
Répartition thématique des votes d'opposition		
Structure des conseils	31%	34%
Rémunérations	28%	21%
Opérations sur capital	25%	28%
Résolutions d'actionnaires	6%	8%
Autres (Statuts, auditeurs, dividende, comptes ...)	10%	9%

L'année 2011 marque à la fois une sensible augmentation du taux d'opposition par assemblée (au moins un vote négatif) combinée à une stabilité du taux d'opposition au regard de l'ensemble des résolutions concernées.

Par assemblée (au moins un vote d'opposition), cette évolution traduit un mouvement inverse de l'année précédente, à savoir :

- **Une augmentation des oppositions sur les assemblées internationales** pouvant en partie s'expliquer par une série de nouveautés réglementaires (notamment sur les rémunérations) dans différents pays que certaines entreprises n'ont pas intégrées de façon adéquate afin de répondre aux attentes des investisseurs.
- **Une diminution des oppositions sur les assemblées françaises**, pouvant en partie s'expliquer positivement par une préparation plus importante des émetteurs en amont des résolutions présentées aux actionnaires, et par une plus grande adéquation aux politiques de vote des investisseurs et aux Codes de Gouvernance de la place.

2.3 Structure des conseils

Cette thématique (31% des votes d'opposition) recouvre les questions d'organisation des conseils en terme de différenciation des pouvoirs de direction et de surveillance, de constitution et de fonctionnement des comités spécialisés, d'administrateurs libres d'intérêts, d'administrateurs suffisamment disponibles pour assurer leur fonction et, plus largement, de l'exercice de la responsabilité des administrateurs.

En France, la loi du 13 janvier 2011 relative au respect à terme d'un quota féminin dans les Conseils d'Administration a déjà eu un effet, notamment au sein des sociétés du CAC 40. Ainsi 25 « nouvelles » administratrices ont été élues au sein de ces sociétés en 2011. Le **taux de féminisation** de ces conseils a sensiblement augmenté, de 15% en 2010 à 20 % en 2011, alors qu'il était en stagnation depuis plusieurs années. Plus jeunes en moyenne (55 contre 61 ans) mais aussi plus internationales (un tiers contre un quart), que leurs homologues masculins, les administratrices apportent également une diversité sur ces critères au sein des conseils des sociétés du CAC 40, mais en termes d'indépendance, il est à noter que près de la moitié des femmes sont issues de l'entreprise dont elles sont salariées.

Les **nominations de censeurs** restent encore en vogue. Certains émetteurs continuent à nous les présenter comme essentiels au bon fonctionnement du conseil, tandis que nous estimons que cette fonction spécifique n'apporte pas une meilleure gouvernance aux Conseils d'Administration.

En Suède et, dans une moindre mesure, **en Norvège et Finlande**, les **comités de nomination** composés de 3 à 5 des principaux actionnaires sont toujours soumis au vote et représentent une exception à la pratique d'un comité interne au Conseil. Nous restons assez circonspects sur cette pratique car la responsabilité de membres de ces comités reste floue, les élections sont le plus souvent sous forme de vote bloqué et leur rôle de contre-pouvoir semble assez inefficace pour l'actionnaire minoritaire car ce sont le plus souvent les mêmes actionnaires qui siègent dans toutes les sociétés (Etat, fonds de pension publics ...).

En Asie, spécifiquement en **Corée du Sud, Singapour, Hong Kong et Chine**, l'emprise familiale reste prédominante, très majoritairement supérieure au pourcentage du capital détenu, nous obligeant souvent à voter contre certains administrateurs de la famille afin d'encourager la présence d'**administrateurs indépendants** et une représentation adéquate des actionnaires minoritaires.

Responsabilité des administrateurs et risques sociaux et environnementaux

Les conclusions des différentes enquêtes sur la catastrophe de Deepwater Horizon indiquent des manquements systémiques dans la gestion des risques et une culture de la sécurité déficiente pour les sociétés concernées. Chez BP, il existe, au sein du Conseil, un comité SEEAC « Safety, Ethics and Environment Assurance » en charge notamment de s'assurer et de contrôler que le système de gestion est adapté et fonctionne de manière effective. Chez Transocean, il n'existait pas de tel comité au moment de l'accident et c'est le Conseil qui était en charge du contrôle des processus de gestion des risques.

👉 **AMUNDI**, face aux insuffisances des deux Conseils dans le contrôle de la gestion des risques, a voté contre la réélection des membres du Conseil de BP qui formaient le comité SEEAC avant la catastrophe et contre la décharge de responsabilité du Conseil et de la direction de Transocean.

2.4 Rémunérations

Cette thématique (28% des votes d'opposition) relève de la compatibilité entre plans de rémunérations, options et actions de performance, rapports de rémunération, indemnités de départ et autres formes de rémunérations soumises dans le cadre des conventions réglementées ou sujettes à résolution et les critères de notre politique de vote.

En France, une interprétation sur les dispositions du Code de Commerce permettant de ne plus présenter au vote des **conventions réglementées** déjà approuvées mais opérantes a été largement utilisée par près de la moitié des sociétés du CAC 40. La disparition de ces résolutions nous empêche notamment de nous prononcer sur les rémunérations des dirigeants par le biais de holdings. L'AMF vient de mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

La liste des pays ayant introduit le **Say on Pay (SoP)** s'est encore allongée en 2011. **Les Etats-Unis et la Belgique** ont notamment rejoint les rangs des pays qui avaient totalement ou partiellement adopté cette pratique. Le SoP permet une amélioration progressive de la transparence et de la structure des politiques de rémunération.

On remarque d'ailleurs que la proportion de votes positifs de la part d'Amundi augmente avec l'ancienneté de la mise en place du SoP. En effet, notamment pendant les toutes premières années, les sociétés semblent tâtonner dans le niveau d'information et les écueils à éviter pour satisfaire les

investisseurs. Les pays comme **le Royaume-Uni, l'Australie, l'Afrique du Sud, les Pays-Bas ou la Norvège** qui ont une longue expérience du SoP reçoivent largement plus de 50% de votes positifs de la part d'Amundi sur les votes de rémunérations. Par contre, les pays à introduction récente du SoP comme les **Etats-Unis, l'Allemagne ou encore la Suisse** reçoivent moins de 50% de soutien de notre part sur le sujet.

Le Brésil reçoit le plus faible taux de soutien de notre part aux **votes sur les rémunérations** en raison d'une situation particulière où près de 50% des sociétés ne respectent pas les règles de transparence du régulateur brésilien, la CVM. Ce problème s'explique partiellement par une bataille juridique entre la CVM et l'IBEF (association des exécutifs de la finance) qui considère que la publication des rémunérations viole la vie privée et expose les dirigeants à des risques de kidnapping. Le point d'orgue de ce hiatus a été le premier rejet d'un rapport de rémunération pour la société PDG Realty, imposant ainsi à la société de convoquer une nouvelle assemblée avec cette fois-ci une meilleure divulgation des rémunérations de la direction.

Bilan de la première année du Say on Pay aux Etats-Unis

Le taux d'approbation des résolutions SoP en assemblée a été de 90% pour cette première année de mise en place et les investisseurs ont, à près de 80%, choisi une fréquence annuelle pour ces consultations sur les rémunérations des dirigeants.

Cependant, 43 sociétés dont 8 du S&P 500 n'ont pas reçu une approbation majoritaire. Seules trois d'entre elles, Hewlett-Packard, Freeport McMoRan et Cooper Industries, faisaient partie du périmètre de vote d'Amundi qui a contribué par son vote négatif au rejet de ces résolutions.

2.5 Opérations sur capital

Cette thématique (25% des votes d'opposition) couvre des augmentations de capital présentant le risque d'une dilution excessive au regard des critères de notre politique de vote, des mesures anti-OPA comme les rachats d'actions, le maintien d'autorisations d'augmentation de capital en période d'OPA, ou différentes « poison pills » utilisées localement.

On a assisté à un accroissement des mises en place des **mesures anti-OPA** ou de législations les autorisant. **En Corée**, l'assemblée nationale a recommandé l'introduction de poison pills dont la mise en œuvre législative devrait voir le jour en 2012. **En Pologne**, le Trésor a proposé sous forme de résolutions en assemblée l'introduction de mesures anti-OPA dans plusieurs sociétés. **Le Brésil** a également connu une recrudescence de votes sur les poison pills contenues dans les statuts en raison des révisions de ces derniers.

En Asie, pour **Singapour** et **Hong Kong**, les sociétés demandent toujours des **augmentations de capital** importantes accompagnées d'autorisations de rachat et de réémission de façon systématique. Nous nous opposons souvent à ce type de demandes car, la plupart du temps, elles portent sur un

pourcentage trop important du capital et ne comportent aucune information sur les décotes prévues.

En France, la situation reste similaire à 2010 avec une forte disparité entre les grandes sociétés du CAC 40 et SBF 120 qui tentent de respecter les politiques des investisseurs en termes d'**augmentations de capital** et les plus petites qui demandent encore régulièrement des autorisations de routine sans DPS parfois largement au-delà de 100% du capital.

On assiste également à une **augmentation de décotes** demandées pour les résolutions sans DPS en dérogation à la règle des 5% de l'article R225-119 du Code de Commerce et qui atteignent régulièrement entre 10 et 20% voir 50% dans les cas extrêmes.

Plafonnement des augmentations de capital chez Danone

Suite aux résolutions proposées par Danone sur des augmentations de capital en dépassement de nos seuils de politique de vote, Amundi a dialogué avec la société sur la motivation des différents seuils ainsi que sur le sens à donner au délai de priorité pour la seule résolution n°15.

Si Amundi applique en effet une certaine flexibilité pour les autorisations sans DPS mais avec un délai de priorité obligatoire, nous remarquons parfois - comme dans le cas présent - que dans le cadre d'un plafond commun, des autorisations avec et sans délai de priorité peuvent être exercées de façon concurrentes, rendant ainsi facultatif le délai de priorité supposé être obligatoire.

↳ **AMUNDI** a dialogué avec Danone afin de contribuer à réduire les pourcentages initiaux des augmentations de capital proposées et leurs articulations en regard du plafond commun et du délai de priorité. Danone s'est engagé à limiter ses augmentations de capital à hauteur d'un plafond commun de 15% de capital (au lieu des 23% initiaux) pour celles faisant l'objet d'une suppression du droit préférentiel de souscription. Cette modification a été rendue publique lors de l'assemblée générale au cours de laquelle Amundi a finalement voté en faveur de ces résolutions.

2.6 Résolutions d'actionnaires

La forte hausse constatée du nombre de résolutions d'actionnaires entre 2009 et 2010 en raison de l'augmentation du périmètre s'est largement inversée en raison d'une forte accalmie des dépôts de résolutions aux Etats-Unis. En 2011, nous avons ainsi eu à nous prononcer sur **394 résolutions d'actionnaires**. La direction des entreprises recommandait un vote négatif pour la très grande majorité d'entre elles, n'apportant son soutien que pour 15 résolutions. Ces dépôts de résolutions d'actionnaires restent encore très majoritairement nord-américains.

Nous avons soutenu 237 résolutions d'actionnaires, soit 60% de leur total. Nous nous sommes abstenus sur 45 d'entre elles notamment pour signifier notre soutien à la problématique abordée tout en émettant des réserves sur leur formulation parfois inadaptée au fonctionnement de la société.

Tandis que **les résolutions d'actionnaires représentent moins de 2% de l'ensemble des résolutions votées, elles induisent plus de 6% de nos votes d'opposition** aux recommandations de la direction, marquant ainsi notre soutien indépendant aux résolutions d'actionnaires lorsqu'elles sont conformes à notre politique de vote. Ces votes d'opposition en soutien total (votes pour) ou partiel (abstentions) aux résolutions d'actionnaires se répartissent en quatre grandes thématiques où prédominent encore les questions de corporate governance :

Gouvernement d'entreprise, 71% des résolutions soutenues, ces résolutions ont porté notamment sur l'abandon du système de plurality voting, la nomination d'un président du conseil indépendant, l'abaissement des seuils pour la convocation d'assemblées extraordinaires ou la réduction des votes à la majorité qualifiée.

Aspects sociaux, 20% des résolutions soutenues, ces résolutions portent notamment sur l'adoption de politiques sociales, la mise en place des comités spécialisés ou la demande d'études liées aux

droits de l'homme et aux discriminations ou la publication de rapports sur les contributions aux financements politiques et les activités de lobbying.

Thématiques environnementales, 9% des résolutions soutenues, ces résolutions portent notamment sur l'établissement de rapports de développement durable, sur l'adoption d'objectifs quantitatifs pour les gaz à effet de serre ou la mise en place d'études d'impact sur des problèmes plus spécifiques comme la fracturation hydraulique ou l'extraction des sables bitumineux.

Transparence des contributions politiques aux Etats-Unis

L'engagement actionnarial pour une plus grande transparence des contributions politiques a connu un nouvel élan depuis la décision de la Cour Suprême de 2010 d'abolir les limites imposées aux contributions politiques des sociétés. Cette décision ouvrant un risque d'une utilisation abusive, de plus en plus d'investisseurs se sont associés à ces demandes de rapports sur les contributions politiques directes et indirectes (et de vote consultatif sur ce rapport dans certains cas).

↳ **AMUNDI** a soutenu une trentaine de ces résolutions afin d'obtenir une plus grande transparence sur ces financements, les politiques internes de contribution ou encore le rôle du conseil dans leur contrôle afin de responsabiliser les entreprises et mieux évaluer les risques légaux et de réputation liés.

Tôt dans sa démarche d'actionnaire responsable, AMUNDI a mis en place un processus de dialogue actionnarial structuré autour d'un système formalisé, consistant à avertir, en amont de l'assemblée, les entreprises pour lesquelles certaines des résolutions d'Assemblée seraient susceptibles d'entraîner un vote négatif de notre part.

Cette procédure systématique, initialement concentrée sur les sociétés du SBF 120, a été élargie depuis 2009, à un groupe de grandes sociétés européennes choisies en collaboration avec l'analyse extra-financière, en fonction de différents critères (taille, % du capital détenu, gouvernance ...). Tout en continuant de développer ce système formalisé, AMUNDI a également étendu son processus de dialogue actionnarial au travers d'autres types d'actions. **Ce dialogue actionnarial visant à une amélioration des règles de gouvernance prend donc une importance de plus en plus marquée en complément de l'exercice des droits de vote.**

3.1 Système d'alerte pré-assemblée et dialogue actionnarial

Pour 2011, AMUNDI a envoyé **178 lettres d'alerte** aux émetteurs sur une ou plusieurs résolutions contestables afin d'initier un dialogue avec les sociétés concernées. Nous avons obtenu **86 réponses** à nos lettres, ce qui représente, pour notre système d'alertes, **un taux de dialogue de près de 50%**.

Les échanges qui ont suivi ont induit **27 changements d'intention de vote**. La plupart de ces changements résultent des clarifications et informations supplémentaires fournies par les sociétés en réponse à nos analyses, mais aussi parfois de modifications de résolutions ou de la publication/annonce d'engagements additionnels. Il faut ajouter également, le recours, plus exceptionnel, au retrait par les émetteurs des résolutions trop contestées avant ou durant l'assemblée générale.

➔ **En France**, AMUNDI a envoyé **96 alertes**. Nous avons obtenu **46 réponses** (taux de dialogue de 48%) qui ont généré 15 changements de vote.

➔ **A l'International**, AMUNDI a envoyé **82 alertes**. Nous avons obtenu **40 réponses** de la part des sociétés (taux de dialogue de 49 %) et qui ont résulté en 12 changements de vote.

A ce système d'alertes par courrier, il faut ajouter des contacts de la part d'émetteurs pour tester notre position sur certaines résolutions, avant même l'annonce des assemblées (lors du travail en amont de projet de résolution) ou, de façon plus précise, dès la publication officielle des résolutions présentées en Assemblée. Ainsi, on dénombre **34 réunions à l'initiative des entreprises** dont :

➔ **17** en provenance d'émetteurs **français**; ce dialogue a abouti à quatre changements de nos intentions de vote.

➔ **17** en provenance d'émetteurs **internationaux**; ce dialogue a également abouti à quatre changements d'intention de vote.

Statistiques de dialogue actionnarial		
	2011	2010
Nombre d'alertes + initiatives émetteurs	212	151
<i>France</i>	113	97
<i>International</i>	99	54
Taux de dialogue	57%	61%
<i>France</i>	56%	61%
<i>International</i>	58%	61%
Taux d'impact du dialogue (changements/dialogue)	29%	32%
<i>France</i>	30%	34%
<i>International</i>	28%	27%

➤ **La baisse du taux de dialogue** consécutif aux lettres d'alertes a été en partie compensée par une augmentation significative des dialogues initiés à la demande des entreprises en amont de leurs assemblées, ce qui nous semble une évolution très favorable du dialogue actionnarial que nous souhaitons développer, au-delà de nos premières lettres d'alerte. Le dialogue européen poursuit sa progression relative, à l'instar de l'année dernière, en obtenant désormais des résultats supérieurs au dialogue avec les seuls émetteurs français.

➤ **L'évolution du taux d'impact du dialogue**, rapport entre les dialogues engagés et nos changements d'intentions de vote, traduit aussi bien l'augmentation du nombre de dialogues engagés (hausse du dénominateur) que celle de nos changements d'intention de vote (hausse du numérateur).

Assemblée d'Assicurazioni Generali du 26 Avril 2011

Plan de rémunération long-terme (LTIP) et indemnités de départ

Les montants potentiels ainsi que les objectifs des critères de performance du LTIP pour les principaux dirigeants ne sont pas publiés nous empêchant d'évaluer la pertinence de ces plans et notamment leur potentiel d'alignement entre performance, rémunération et intérêt des actionnaires. De plus, le président du Conseil bénéficiait d'indemnités de départ conséquentes en cas de non-renouvellement ce qui ne nous apparaissait pas comme une bonne pratique de gouvernance.

Etapes du dialogue :

- 1- Envoi de notre lettre le 6 avril. Le jour même, la société annonce le départ de son président.
- 2- Le 19 avril, appel du nouveau président du Conseil pour organiser une conférence téléphonique concernant notre lettre avec le directeur financier et lui-même pour le lendemain.
- 3- Lors de la conférence téléphonique du 20, la société nous assure que les indemnités de départ pour le président seront supprimées et que les critères du LTIP seraient publiés sur leur site le lendemain.

➤ **AMUNDI**, après évaluation des critères de performance du LTIP, a confirmé à la société que les nouvelles dispositions de la politique de rémunération étaient en ligne avec notre politique de vote et qu'en conséquent son vote serait positif sur la résolution concernée.

3.2 Autres aspects du dialogue actionnarial

Ce système d'échange actionnarial par le biais d'alertes est le socle de notre processus de dialogue actionnarial ; il n'est en rien limitatif mais complémentaire aux autres modalités de dialogue engagées : au cas par cas, à l'initiative des émetteurs, en « road shows » de gouvernance des émetteurs, avec les « proxy-solicitors », en coalition d'actionnaires, en participation aux groupes de travail de place ...

↳ Envoi de la nouvelle politique de vote d'AMUNDI en début d'année à toutes les sociétés du SBF120 et aux sociétés européennes auxquelles nous envoyons des lettres d'alertes. Certaines sociétés répondent à cet envoi pour mieux appréhender notre référentiel de vote et préparer leurs futures résolutions et nous permettent ainsi d'avoir un dialogue plus continu dans le temps. Lors de modifications importantes de la politique en cours de saison de vote, nous prévenons également les émetteurs.

↳ Présence physique en assemblée. En 2011, AMUNDI a assisté à 8 assemblées en France dont 7 en tant que scrutateur.

↳ Participation aux travaux de la commission gouvernement d'entreprise de l'AFG.

↳ Participation aux études et groupes de travail des « proxy-advisors » afin d'améliorer leurs référentiels de vote. Symétriquement, participation aux études et événements des « proxy-solicitors » afin d'accroître la prise en compte des principes de gouvernance par les émetteurs.

↳ Participation à divers groupes de travail de place (ORSE, FIR, Groupe Oddo ...) afin de contribuer à l'amélioration des pratiques de gouvernance et d'engagement actionnarial.

Participation d'Amundi aux initiatives de place sur la gouvernance

Les résultats de deux groupes de travail, auxquels Amundi a participé, ont été présentés au cours du premier semestre 2011.

➔ Le groupe CorDial (pour Corporate Dialogue) du FIR sur le gouvernement d'entreprise pour lequel Amundi est allé questionner plusieurs entreprises françaises sur leurs pratiques :

<http://www.frenchsif.org/pdf/2011/FIR-CorDial-Gouv-2010-presentation.pdf>

➔ L'étude de l'ORSE sur les pratiques d'engagement des investisseurs pour laquelle Amundi était membre du comité de pilotage et a participé à une table ronde lors de sa présentation :

http://www.orse.org/site2/maj/phototheque/photos/actualite/etude_documentaire.pdf

RAPPORTS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 314-101 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

4.1 AMUNDI

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Statistiques de vote	
	2011
Assemblées votées	1671
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	65%
Résolutions votées	19790
Vote d'opposition/résolutions	16%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des conseils	33%
Rémunérations	27%
Opérations sur capital	25%
Résolutions d'actionnaires	5%
Répartition géographique	
Europe	48%
Asie	20%
Amérique du Nord	18%
Amérique du Sud	11%
Afrique	2%
Océanie	1%

Sur le périmètre de vote 2011 défini dans notre politique de vote, nous avons répertorié 18 cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Ces cas concernent uniquement des assemblées internationales. Nous estimons donc avoir voté effectivement à 1671 assemblées sur un périmètre potentiel de 1687 assemblées, soit 99%.

Les raisons pour lesquelles certains votes n'ont pu être assurés sont diverses. Elles sont le plus souvent liées soit à des problèmes de délais de vote notamment en raison de la mise à jour mensuelle de notre périmètre international soit à des complications liées aux diversités des législations locales. Dans certains cas également le problème fut purement technique, lié à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

4.2 ETG

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Statistiques de vote	
	2011
Assemblées votées	630
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	74%
Résolutions votées	9154
Vote d'opposition/résolutions	15%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des conseils	25%
Opérations sur capital	33%
Rémunérations	30%
Résolutions d'actionnaires	6%
Répartition géographique	
Europe	87%
Amérique du Nord	12%
Reste du monde	1%

Sur le périmètre de vote 2011 défini dans notre politique de vote, nous avons répertorié 5 cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Ces cas concernent uniquement des assemblées internationales. Nous estimons donc avoir voté effectivement à 630 assemblées sur un périmètre potentiel de 635 assemblées, soit 99%.

Les raisons pour lesquelles certains votes n'ont pu être assurés sont diverses. Elles sont le plus souvent liées soit à des problèmes de délais entre l'annonce de l'assemblée dans notre plateforme de vote et la date butoir de l'envoi des ordres de vote soit à des complications liées aux diversités des législations locales. Dans certains cas également le problème fut purement technique, lié à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.

4.3 S2G

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote :

Statistiques de vote	
	2011
Assemblées votées	687
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	74%
Résolutions votées	9709
Vote d'opposition/résolutions	15%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Structure des conseils	27%
Opérations sur capital	30%
Rémunérations	28%
Résolutions d'actionnaires	8%
Répartition géographique	
Europe	74%
Amérique du Nord	24%
Reste du monde	2%

Sur le périmètre de vote 2011 défini dans notre politique de vote, nous avons répertorié 6 cas où l'exercice du vote n'a pas pu être assuré. Nous estimons donc avoir voté effectivement à 687 assemblées sur un périmètre potentiel de 693 assemblées, soit 99%.

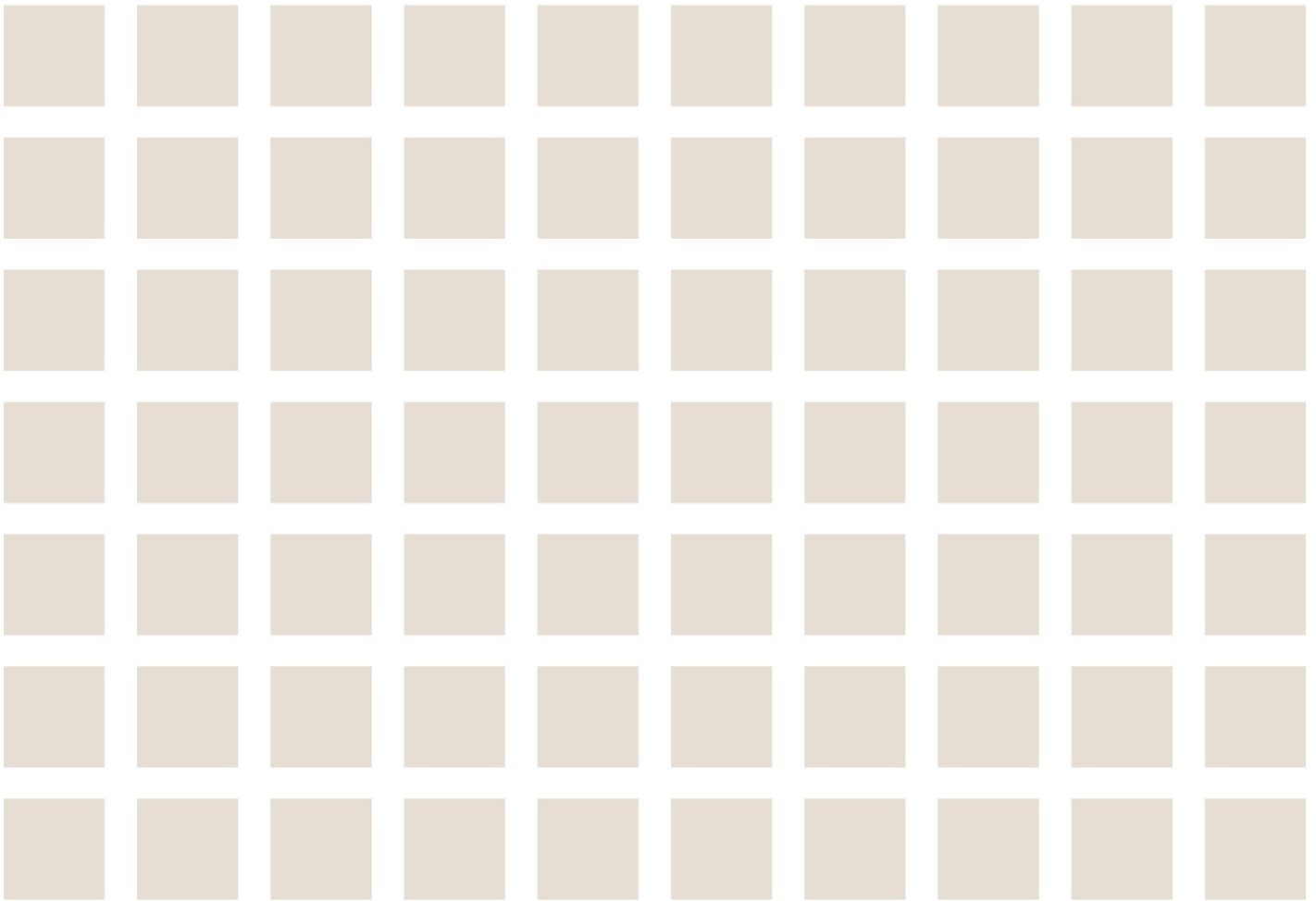
Les raisons pour lesquelles certains votes n'ont pu être assurés sont diverses. Elles sont le plus souvent liées soit à des problèmes de délais entre l'annonce de l'assemblée dans notre plateforme de vote et la date butoir de l'envoi des ordres de vote soit à des complications liées aux diversités des législations locales. Dans certains cas également le problème fut purement technique, lié à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :

Nous n'avons pas décelé de cas de conflits avec les principes de notre politique de vote.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère :

Nous n'avons pas eu à résoudre de conflit d'intérêt au cours de cet exercice.



MENTIONS LÉGALES

90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

amundi.com

Société Anonyme au capital de 584 710 755 euros - 437 574 452 RCS Paris -

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF (Autorité des Marchés

Financiers) n° GP 04000036.

